

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019
 Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	618	13	3 908,00 \$	14 513,81 \$
Rogers	Tablette	22	0	- \$	330,23 \$
Rogers	Clé Internet	4	1	- \$	77,49 \$
Telus	Cellulaire	68	0	1 704,10 \$	3 102,78 \$
Telus	Tablette	5	0	- \$	62,10 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 31 mars 2019.